



Centre Hospitalier  
de Pfastatt

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### Dénominations et adresses des services qui passent le marché :

CENTRE HOSPITALIER DE PFASTATT  
1, rue Henri Haeffely  
68120 PFASTATT  
Téléphone : 03.89.52.80.06 - Télécopie : 03.89.52.82.63

Procédure de passation : Marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Objet du marché : Maintenance développeuse AGFA C330-2534.

Durée du marché : Le marché est valable du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011. Il peut être reconduit selon les dispositions prévues à l'article 2 du Cahier des Clauses Particulières

Modalités de demande des dossiers : Les candidats devront adresser une demande écrite au Centre Hospitalier de Pfastatt, au bureau de l'accueil de l'administration, où demande télécopiée au 03.89.52.82.63.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse.

Modalités d'envoi des offres : Les candidats transmettront leur offre sous pli recommandé avec accusé de réception postal portant la mention « Maintenance développeuse AGFA C330-2534 » ainsi que le nom de la société et adressée à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Pfastatt – 1 rue Henri Haeffely – 68120 PFASTATT ou remis contre récépissé au bureau de l'accueil de l'administration. Les offres devront être rédigées en langue française.

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Date et heure limites de remise des offres :

Vendredi 03 septembre 2010 à 16 heures.

Pour tous renseignements, les candidats peuvent s'adresser à :

Madame Corinne RAHMOUNI – Responsable pôle logistique et technique – Tél. : 03 89 52 80 06  
Monsieur Christophe MUNIER – Gestionnaire administratif – Tél. : 03 89 52 82 75  
courriel : [c.munier@ch-pfastatt.fr](mailto:c.munier@ch-pfastatt.fr)

Modalités de paiement et de financement : Articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics.

Comptable assignataire chargé des paiements : Monsieur le Trésorier du Centre Hospitalier de Mulhouse.

Délai global de paiement de 50 jours selon l'article 98 du CMP à compter de la date de réception de la facture.

Ce marché sera financé par les crédits d'exploitation dont dispose le Centre Hospitalier de Pfastatt.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de 67000 Strasbourg.

Précision concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : article L551-1 du Code de Justice Administrative (référé précontractuel jusqu'à la date de signature des marchés) ; article R421-1 du Code de la justice Administrative (deux mois à partir de la notification du marché ou de la publication de la décision attaquée).

Date d'envoi de l'avis à la publication :

Mardi, le 15 juin 2010.

Le Directeur délégué du Centre Hospitalier de Pfastatt : Michel BENTZ